Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20261026-2026_104-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER, Amandine HARNAY

Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Régis BEELDENS, Erwan MOISAN, Georges RIOU, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Yann HAMON, Julien BALADI, Philippe BOUCHARD

Absents excusés Madame Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI)

Secrétaire de séance Madame Sylvie GUIGNARD

Secrétaire auxiliaire Monsieur Benjamin PASCOU, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-104 **PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE**

Rapporteur : Madame Angélique STEUNOU, Adjointe à la Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Restauration scolaire et entretien des locaux

La Ville de Langueux, à l'instar de nombreuses communes, connaît aujourd'hui de profondes transformations : les modes de vie changent, les attentes des familles se précisent, les besoins des enfants et des jeunes évoluent, amenant les services municipaux à adapter leurs actions et leurs pratiques.
La crise sanitaire a par ailleurs renforcé certaines fragilités et mis en lumière de nouveaux enjeux éducatifs et sociaux.
À ces mutations s'ajoutent également les évolutions régulières des politiques publiques qui nécessitent une adaptation constante des acteurs du territoire.

Dans ce contexte, la Ville de Langueux souhaite engager une réflexion autour du renouvellement de son Projet Éducatif de Territoire (PEDT) afin de réactiver et de définir une nouvelle dynamique éducative locale.
Cette démarche vise à renforcer la cohérence des actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse, en favorisant la complémentarité entre les différents temps de vie de l'enfant et les acteurs éducatifs du territoire.

L'objectif est de pouvoir déterminer les valeurs éducatives de l'équipe municipale pour les 0-25 ans, d'engager le programme sur des temps plus conséquents de projet (école/accueils de loisirs) et d'articuler l'ensemble au sein d'une feuille de route structurée.
Le PEDT va venir questionner l'ensemble des temps de l'enfant et notamment le mercredi, temps « partagé » entre accueil de loisirs et associations.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès de prestataires pour accompagner la Ville dans ce projet, notamment auprès de la Ligue de l'enseignement qui propose de construire le projet à partir d'un diagnostic partagé, traduit par la suite en orientations et en actions par les acteurs du territoire.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20261026-2026_104-DE

Il s'agit donc moins de produire un document que d'installer une dynamique collective durable sur les bases suivantes :

- Partir des orientations politiques des élus : ceux-ci définissent les valeurs, priorités et intentions éducatives de la collectivité.
 La Ligue intervient comme appui technique et méthodologique, sans se substituer à la collectivité dans ses choix politiques.

- Construire un diagnostic participatif : l'analyse ne se limite pas aux données statistiques. Elle croise les regards des professionnels, partenaires, enfants, jeunes et familles afin de comprendre les réalités, besoins, attentes et difficultés du territoire.

- Faire de la dynamique partenariale un élément central du projet : le PEDT doit être porté collectivement et pouvoir vivre au-delà de la mission d'accompagnement.

Pour conduire cette étude, un comité de pilotage sera constitué et composé des membres de la commission Enfance/Jeunesse, des services municipaux, des services de l'Etat, de la CAF, des directrices d'école et des représentants des parents d'élèves.
Ce comité sera notamment chargé de déterminer le degré de participation des habitants sur le projet (questionnaires, boites à questions, conférences...).
3 rencontres seront à organiser d'ici avril 2027.

Au vu des éléments exposés, **il vous est proposé** :

- D'approuver le renouvellement du Projet Educatif de Territoire de la Ville de Langueux,
- De valider le devis proposé par la Ligue de l'enseignement à hauteur de 6 500 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 27 octobre 2026
Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX
22360

La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD